

Finance durable

Nouvelle réglementation sur le reporting extra-financier des entreprises : Quels impacts sur les exploitations agricoles ?

Avec la mise en place, dès 2025 (pour le compte de l'exercice comptable clos 2024), d'une réglementation qui cadre de plus en plus précisément la manière d'effectuer le reporting extra-financier au sein des entreprises (multinationales dans un premier temps mais dont le périmètre s'élargira progressivement), l'ensemble des acteurs impliqués dans les chaînes de valeur européennes sont impactés.

Dans le secteur agro-alimentaire, les exploitations agricoles vont, notamment et progressivement, devoir fournir un nombre grandissant de leurs données (pratiques et itinéraires techniques notamment) qui serviront à alimenter la rédaction des rapports extra-financiers de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur.

Ces éléments vont devenir en outre un passage obligé pour pouvoir obtenir des conditions de financement favorable de la part des institutions bancaires (un processus, du reste, déjà en marche), pour les entreprises de l'aval des filières mais aussi pour les exploitations agricoles.

Dans la pratique, cette nouvelle donne réglementaire impose également une refonte des processus de collecte, de suivi et de vérification des données provenant des exploitations pour pouvoir comptabiliser et, *in fine*, quantifier les efforts réalisés par la chaîne de production.

A ce titre, l'émergence d'initiatives privées - le plus souvent centrées sur le carbone dans la mesure où il s'agit de la seule « métrique » fiable et relativement consensuelle à date - qui nécessitent de renseigner ses pratiques agricoles pour pouvoir bénéficier d'une possible valorisation financière en constitue un exemple concret. D'autant que les données concernent parfois l'ensemble des activités d'une exploitation et pas uniquement la culture rattachée à l'acteur qui est à l'origine de l'initiative privée.

Ce nouvel impératif de reporting risque en outre d'avoir un impact sur le temps que les agriculteurs devront consacrer à cette nouvelle tâche de reporting. On est en effet encore loin d'avoir un système interopérable dans lequel une seule et unique saisie d'informations par l'agriculteur peut être automatiquement transférée à d'autres outils de reporting (d'autant que cela pose des questions quant au caractère confidentiel des données transmises).

Dans cette logique, on peut alors s'interroger sur la manière la plus habile de couvrir ce temps supplémentaire de reporting qui est demandé à l'agriculteur (et qui constitue une charge de son point de vue).

L'analyse réalisée pose plus généralement la question de la valeur financière associée à la donnée agricole des exploitations, indépendamment des efforts faits pour poursuivre l'amélioration des pratiques agricoles. Cette donnée a en effet une valeur collective significative pour la chaîne de valeur.

Un travail complémentaire visant à estimer cette valeur pourrait s'avérer utile et permettrait une meilleure appropriation et valorisation de ces nouvelles réglementations, notamment pour les exploitations agricoles betteravières.